

Commission Recherche Plénière 28 juin 2022

Présents :

E. Huver, Vice-Présidente Recherche SHS, C. Beaumont, chargée de mission Recherche SST

P. Boissé, B. Brizard, I. Chourpa, P. Coutelle, G. Dubreuil, J.-M. Escoffre, S. Ferré, C. Gaudy-Graffin, I. Laffez, F. Lecaille, F. Le Villain--Abraham, K. Maheo, S. Mougín, L. Seabra,

Invités : I. Guillouet, C. Grosbois, F. Guillou

Excusés :

N. Batut, J.-C. Billaut, Ph. Canguilhem, E. Champion-Hindy, M.-L. Gély, C. Georgelin, P. Gillot, B. Giraudeau, S. Janniard, L. Jami, S. Josso, M.-F. Lartigue, M. Millet, P.-Y. Monjal, A. Oudin, M. Porcheron, B. Saulnier, S. Servais, C. Tulasne, C. Van Heijenoort, P. Vourc'h

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations diverses
 2. Utilisation du Preciput - pour information et début de réflexion
 3. AAP A.R.T. : proposition pour une évolution du périmètre – annexe 1– pour échange et avis
 4. Indépendance de la recherche – texte pour déclaration de principe – annexe 2 - pour avis
 5. Répartition du BQI – annexe 3– pour décision
 6. Soutien aux manifestations scientifiques par la Métropole – pour information
 7. Bourses Rabelaisiennes – pour information
 8. HCERES – pour information
- Suite de la procédure
9. Changement de direction à l'UMR CESR – pour avis
 10. Changement de direction à l'EA Intru – pour avis
 11. Convention : annexe 4 – pour avis
- GIS SCM2AIQ (IDP & CEA)

1. Informations générales

A – Evolution de NMNS :

La commission recherche est informée qu'une discussion est en cours entre l'unité de recherche NMNS et l'UPR du CBM (unité propre CNRS). Une intégration de NMNS au sein de cette UPR est envisagée et envisageable de part et d'autre pour prendre effet au 1^{er}

janvier 2024. Des échanges sont engagés entre les établissements, notamment sur l'organisation, qui doit être fonctionnelle, et les moyens. Il s'agit d'une opportunité pour NMNS d'obtenir notamment une visibilité accrue.

B – Démission de la CR et du CAC de PY Monjal

Emmanuelle HUVER informe la CRP que Pierre-Yves MONJAL a souhaité démissionner de son mandat au sein de la commission recherche et du CAC.

C – Aide aux doctorants internationaux

La commission composée de membres de la CR, de VP de la RA des ED et de la présidente de la fondation Rabelais a étudié une dizaine de dossiers. Ainsi, 6 doctorants vont être financés entre 800 et 950 € pour un total de 5250€. L'enveloppe est allouée par la Fondation Rabelais.

D – Pôle SAPS (Sciences Avec et Pour la Société)

Afin de continuer à structurer les actions SAPS, le pôle SAPS en cours de structuration souhaite identifier des "relais SAPS" au sein des UR et des UFR. Ces personnes auront pour fonction de participer à la réflexion sur les SAPS (propositions etc.), de tenir le pôle informé des actions menées dans ce domaine dont ils ont connaissance et de relayer les actions qui seraient à développer.

Un appel à candidature a été lancé et une première rencontre se déroulera le 1^{er} juillet. Les personnes intéressées peuvent se manifester auprès de Nadine Fresquet, nouvellement nommée chargée de mission SAPS en remplacement d'Anne Taillandier Schmitt : fresquet@univ-tours.fr

Nadine Fresquet est MCF depuis 2002 à l'Université de Tours au département de Neurosciences de la faculté des Sciences et Techniques et rattachée à l'IRBI.

Pour ce qui concerne les SAPS, elle co-dirige la Maison pour la Science-Centre Val de Loire qui est une structure sous co-tutelle des 2 universités de la région Centre, du Rectorat d'Académie et de de la Fondation La main à la Pâte/l'Académie des Sciences.

E – GIS Institut des Amériques

Ce GIS regroupe une soixantaine d'établissements membres et une vingtaine de disciplines en SHS. Il est susceptible d'intéresser des chercheurs appartenant à plusieurs laboratoires de l'UT, travaillant sur la thématique des Amériques.

Pour des raisons de délai, et dans l'attente de statuer pour un financement plus pérenne et généralisé des GIS, cette affiliation (payante : 2000€/an) a été co-financée par ICD et la CR.

2. Utilisation du Préciput – pour information et début de réflexion

Dans les projets ANR, il faut distinguer 2 sources de revenu :

- Le prélèvement sur projet, qui est porté à 12% du budget global de l'ANR

Pour rappel : la CRP a voté que 50% de ces frais de structure sont versés aux UR qui portent les ANR. Ce reversement va au-delà de ce qui est demandé par l'ANR. Cette mesure vise à abonder les budgets récurrents et à pallier les dépenses inéligibles ; le « manque à gagner » pour l'établissement est compensé par l'augmentation du préciput. Les autres 50% sont versés en central pour financer des coûts communs (fluides, entretien des bâtiments, etc.).

- Le préciput, qui est un abondement financier versé par l'ANR aux établissements participant au service public de la recherche, lauréats d'un appel à projets financé par l'ANR (conformément à l'article L. 329-5 du code de la recherche).

Ex. si le taux de préciput est de 20%, cela signifie que pour un projet subventionné à hauteur de 100 000 €, 20 000 € supplémentaires sont versés aux tutelles de l'équipe bénéficiaire

Le Préciput est variable chaque année car il dépend des projets ANR obtenus par les unités de recherche :

- 2017: 98 k€
- 2018: 193 k€
- 2019: 153 k€
- 2020 : 143 k€
- 2021: 260 k€

Par conséquent, le Préciput représente un complément de financement important pour les établissements, et ce d'autant plus que :

- avec la LPR, le préciput va augmenter progressivement (à terme : 40% annoncés en 2027 quand aujourd'hui il est de 19%) ;
- le MESR a prévu d'élever le taux de réussite aux AAP-ANR.

Emmanuelle Huver souhaite donc échanger avec les membres de la CRP à propos de l'utilisation possible du préciput afin de dégager des priorités (et étant entendu que le préciput reste alloué à la recherche).

Les préconisations d'utilisation du préciput sont les suivantes :

- selon la charte ANR 2013 :

« Les établissements bénéficiaires du préciput s'engagent à consacrer les sommes correspondantes reçues au renforcement de la qualité de leur environnement de travail au service de la mise en œuvre de politiques scientifiques orientées vers l'excellence ou les innovations de rupture à travers notamment :

- des investissements et maintenance dans des infrastructures, plateformes ou équipements, permettant de renforcer leur potentiel de recherche ;
- à l'optimisation des fonctions supports de leur établissement en réponse directe et efficace aux besoins des équipes opérant les projets. »

- selon la LPR :

- Mettre en œuvre une politique scientifique
- Financer des actions dans le cadre de nos priorités

ex. : soutien à l'écosystème local, politique d'attractivité et d'émergence, financement d'équipements scientifiques ou encore de personnels de soutien, soutien des partenariats bilatéraux avec nos homologues européens (projets partagés, laboratoires communs, universités européennes, etc.)

A l'UT, le principe général est le financement des actions transversales, fédératives etc. (effet levier démultiplicateur / éviter le « saupoudrage »). De fait, le préciput finance déjà des dépenses annuelles récurrentes à hauteur de 95 000 € (votées en CR avec le budget) :

- MSH 20 000 €
- PST Animalerie 20 000 €
- PST ASB 20 000 €
- Salaire chargé d'affaires 35 000 €

Quelques idées sont soumises pour nourrir la réflexion :

- Appui au montage de projets structurants portés par l'établissement ou prioritaires pour l'établissement ou portés par plusieurs UR (ex. Cabinet)
- Appui / soutien aux dispositifs transversaux (plateaux techniques, CETU)

Notamment, le préciput, s'il est suffisamment important pourrait permettre de valoriser partiellement les personnels de ces structures, afin de lever le poids de l'autofinancement

- Pôles de compétitivité et/ou MSH : intégralement financés par le préciput (vs par la CR)

→ cela permettrait de dégager des fonds pour augmenter les AAP de la CR (colloques, équipements, ART)

- Financement de l'adhésion aux GIS : action peu couteuse, mais qui peut profiter plus particulièrement (mais pas uniquement) aux SHS
- Investissement (ex. : maintien à niveau de structures type PST ASB)
- Maintien d'une enveloppe en réserve pour les imprévus
- Prestations internes sur projet (si les financeurs les rejettent après bilan)
- Financement de la mise aux normes ISO

Après cette présentation, d'autres suggestions sont faites :

- Financer des résultats préliminaires en amont de dépôt ANR
- Financer la partie impact socio-économique de dépôt de projet ANR
- Multiplier les formations (cf. Journée organisée par l'ancien VP recherche autour des ANR avec des membres de jury + ateliers)
- Augmenter la contribution aux plateaux techniques
- Donner des financements aux jeunes MCF qui ont du mal à décrocher des ANR JCJC par rapport à des chercheurs Inserm CNRS INRAe
- Contribution au financement de Pixanim

A partir de cet échange, des propositions de priorité seront faites pour une prochaine séance.

3. AAP A.R.T. : proposition pour une évolution du périmètre – annexe 1 pour échange et avis

Pour mémoire, la commission recherche de l'Université de Tours a lancé en 2019 un nouvel appel à projets financé sur son budget, dans le but de soutenir des rencontres et actions pluri-, multi- ou interdisciplinaires. Chaque projet doit être porté par au moins deux personnes, membres d'unités de recherche différentes de l'Université de Tours, relevant d'Écoles Doctorales distinctes.

Le cahier des charges a été défini comme suit :

- Les projets devront être originaux et les thématiques émergentes seront privilégiées.
- Les projets pourront être exploratoires tout autant que très bien cernés avec ambition de montage d'une action d'envergure nationale ou internationale.
- L'existence d'un volet formation (niveau master ou doctorat) ou d'un volet valorisation sera apprécié sans revêtir un caractère obligatoire.

Il est proposé par la VP Recherche de faire évoluer le périmètre de cet AAP comme suit :

- Maintien de l'interdisciplinarité au sein de l'établissement
- Ajout d'un volet recherche avec une structure issue de la société civile (association etc.)

Le budget serait augmenté en conséquence passant de 50 K€ à 60 K€. Il y aurait une possibilité d'augmentation supplémentaire si les propositions augmentent significativement de ce fait.

Après échanges, le nouveau cahier des charges est arrêté comme suit :

La commission recherche de l'Université de Tours souhaite soutenir les actions de recherche à caractère transversal, c'est-à-dire structurant et/ou participatif. Cet appel à projets vise ainsi à financer des projets interdisciplinaires et/ou des recherches visant à faire travailler ensemble la recherche et la société civile (dans le prolongement des actions du pôle Sciences avec et pour la société de l'établissement).

Chaque projet devra ainsi être porté par au moins deux personnes :

- 2 membres d'unités de recherche différentes de l'Université de Tours, relevant d'Ecoles Doctorales distinctes;
- ou
- 1 membre d'une unité de recherche de l'Université de Tours et une personne membre et représentante d'une organisation de la société civile (association, ONG, groupe d'habitants ou de professionnels, structure culturelle ou artistique, etc.)

Les critères :

- Les projets pourront être exploratoires tout autant que très bien cernés avec ambition de montage d'une action d'envergure nationale ou internationale.
- Ils ne doivent pas être financés par ailleurs ni consister en un complément d'un projet financé.
- Les thématiques émergentes seront privilégiées.
- Les projets incluant une structure issue de la société civile devront argumenter précisément le caractère participatif de la recherche engagée (...).
- L'existence d'un volet formation (niveau master ou doctorat) ou d'un volet valorisation sera appréciée sans revêtir un caractère obligatoire. Pour les projets incluant une structure issue de la société civile, ce point sera particulièrement évalué.

☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

4. Indépendance de la recherche – texte pour déclaration de principe – annexe 2 – pour avis

Proposition de déclaration de principe "indépendance de la recherche" pour mise en ligne sur le site :

La recherche scientifique suppose la capacité de la communauté des chercheurs à déterminer elle-même ses principes de fonctionnement ainsi que les modalités d'évaluation et de contrôle de ses résultats. L'indépendance à l'égard de toute considération politique, économique ou idéologique est la condition essentielle d'une science intègre et responsable, qui elle-même constitue un pilier de la démocratie.

La loi française dispose à cet égard que « les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du présent code, les principes de tolérance et d'objectivité. Les libertés

académiques sont le gage de l'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche français. Elles s'exercent conformément au principe à caractère constitutionnel d'indépendance des enseignants-chercheurs » (art. L. 952-2 du Code de l'éducation). L'université de Tours entend marquer son attachement à ce principe d'indépendance des enseignants-chercheurs et en conséquence sa détermination à défendre ses chercheuses et chercheurs contre toutes les formes de pressions ou intimidations susceptibles d'être exercées dans le cadre de leurs travaux.

- ☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

5. Répartition du BQI – annexe 3 – pour décision

Le principe de redistribuer le BQI sur une base identique à celle de l'année dernière a déjà été acté dans une précédente séance. Le tableau de répartition des sommes allouées aux unités de recherche est soumis à la commission recherche.

- ☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

Par ailleurs, **pour information**, une refonte de la base Labri (application qui permet de recenser les actions à l'international, de construire des outils comme les fiches pays ou de distribuer le BQI) va être financée. En effet, une enveloppe a été allouée dans le cadre du DSG 2022. Ce projet est mené en collaboration avec l'université d'Orléans. Il s'agit de procéder au toilettage du code, à la refonte des items, au développement d'une meilleure ergonomie notamment pour les CRI et de fonctions utiles aussi pour les UR (extractions de chiffres, infographies etc.)

6. Soutien aux manifestations scientifiques par la Métropole – pour information

La VP recherche a été contactée par la Métropole, qui lui a signalé qu'elle disposait d'un reliquat relatif aux manifestations scientifiques.

E. Huver a donc insisté sur le financement pour la manifestation «printemps de la cardiologie » (cf. CRP du 26/04-2022). La Métropole ayant par ailleurs indiqué qu'elle souhaitait privilégier la thématique de la francophonie, il a alors été proposé à la Métropole de soutenir un colloque qui s'est déroulé le 3 juin 2022 intitulé « *Des histoires de réceptions des politiques didactico-linguistiques du Conseil de l'Europe* » (EA Dynadiv) Il s'agit d'étudier comment ces politiques linguistiques ont joué sur la diffusion du français à l'international, et notamment sur l'enseignement du français dans l'espace francophone.

On peut néanmoins regretter que cette demande n'ait pas été anticipée, afin que ces financements de la métropole puissent donner lieu à une réflexion plus concertée.

7. Bourses Rabelaisiennes – pour information

Pour rappel, l'Université de Tours souhaite soutenir les recherches doctorales qui relèvent de l'un et/ou l'autre des cas suivants :

- Des projets interdisciplinaires : projet co-encadré ou co-dirigé par deux personnes de deux unités de recherche différentes, de deux disciplines différentes (dont une au moins de l'université de Tours).
- Des projets croisant l'art et la recherche : projets de recherche-crédation en art sur des enjeux de société, projets pluridisciplinaires mettant en avant les démarches artistiques pour la recherche scientifique, projet de recherche participatif intégrant les pratiques artistiques.
- Des projets qui relèvent de thématiques jugées prioritaires (parmi lesquelles la transition socio-écologique, la lutte contre les inégalités et les discriminations, les sciences pour et dans la société, ...).

Chaque année, selon les résultats obtenus pour les demandes de bourses Handicap, prises sur le même contingent, 1 à 3 bourses seront attribuées.

La commission est composée du président de l'Université ou son représentant, de 2 vice-président.es, un.e représentant.e de la commission Recherche et 2 représentant.es des directeur.trices d'ED (1 SST et 1 SHS, désigné.es chaque année par les directeur.trices d'ED).

Pour les Rabelaisiennes 2022 :

- o 13 dossiers ont été déposés : (4 H&L / 2 SSTEED / 2 portés par EMSTU / 5 portés par SSBCV dont 1 Cerca)
- o 6 dossiers ont été classés (pour 1 à 3 dossiers admis) (3 SSTED ou H&L / 3 SSBCV dont 1 coporté EMSTU)
- o 7 dossiers n'ont pas été classés (1 H&L et 1 SSTED / 2 SSBCV / 2 EMSTU)
- o Sur 6 dossiers SHS, 2 n'ont pas été classés // sur 7 dossiers SST, 4 n'ont pas été classés
- o Dossier admis 1 : Intru → L'influence du cartoon sur les créateurs de littérature jeunesse en France ; avec un doctorant qui est lui-même illustrateur et auteur d'albums jeunesse plusieurs fois primés et traduits dans plusieurs langues
- o Dossier sur LC 1 : SIMBA en co-direction avec 2 designers → Valorisation de liants naturels pour la production d'œuvres ou d'objets design.

8. HCERES et accréditation – pour information

Sur le bilan : Certaines UR ont commencé à recevoir les dates de leur visite avec l'Hcéres. Il est demandé d'en informer les VP Recherche (cc à Caroline Vaslin), afin qu'elles puissent les prendre en compte dans leur emploi du temps.

Sur le projet :

- Un document cadre pour rédiger le projet et sur lequel les ONR et France universités semblent s'être mis d'accord circule actuellement. Le dépôt semble être attendu à la mi -novembre / début décembre. Le document est manifestement léger (Projet scientifique et stratégie à 5 ans dont : Swot / Structuration, effectifs et orientations scientifiques)
- En plus des visites Hcéres pour le bilan, il y aura des visites pour le projet. Ces visites sont cadrées pour les UMR. Pour les UR, elle doit être imaginée au sein des établissements. Pour l'UT, il faudra agir en concertation avec l'UO et l'INSA puisqu'il y a des UR communes.
- Les présentations devant la CR prévues fin mars/début avril 2023 risquent finalement de tomber après les visites pour les projets, ce qui ne semble pas pertinent car peu utile pour les UR. Il est proposé de les faire plus tôt en novembre / décembre sur les créneaux suivants :
 - 22 novembre matin avant CR qui se tient l'après-midi

- 29 novembre matin avant CAC qui se tient l'après-midi
- 6 décembre matin avant CAC qui se tient l'après-midi
- 13 décembre toute la journée

Il est proposé de diviser la CR en 2 ou 4/5 des membres pour éviter des journées trop lourdes.

9. Changement de direction à l'UMR CESR – pour avis

Suite à la démission de Benoist Pierre, Elena Pierazzo a été désignée par le conseil de laboratoire pour être la directrice de l'UMR CESR. Cette proposition a déjà été acceptée par le CNRS. Elle doit maintenant être validée par la CRP de l'université de Tours. Pour information, Solveig Serre a été élue en tant que directrice adjointe.

☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité à cette proposition.

10. Changement de direction à l'EA Intru – pour avis

La commission recherche est informée que Laurent Gerbier a été désigné par le conseil de laboratoire de l'UR Intru pour en être le directeur à la suite de Christophe Morin.

☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité à cette proposition.

11. Convention GIS SCM2AIQ (IDP & CEA) : annexe 4

GIS SCM2AIQ pour « Simulations Complexes des Matériaux, Apprentissage Automatique et Informatique Quantique ». Il concerne IDP et le CEA + CNRS et UO.

Il a pour objet de conduire des activités de recherche :

- sur les aspects fabrication et mesure des matériaux et objets liés aux technologies quantiques pour explorer de nouveaux mécanismes visant les applications innovantes.
- utilisant la modélisation et la simulation analytique et numérique dans le domaine de la compréhension des propriétés dynamiques des matériaux et nano-matériaux multi-excités (thermiques, mécaniques, électromagnétiques...).

En d'autres termes, faire émerger des outils, méthodes et savoirs numériques nouveaux issus du domaine de la simulation en mathématiques et physique en portant une attention particulière aux thèmes émergents de l'apprentissage automatique, de l'intelligence artificielle et de l'informatique quantique.

☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité à cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, Emmanuelle Huver lève la séance.